

Accueil Info Info Lorient Épluchures, restes de repas : ce qui change dans le tri de vos déchets au 1er janvier

Jeudi 28 décembre 2023 08:44



## Épluchures, restes de repas : ce qui change dans le tri de vos déchets au 1er janvier



À compter du 1er janvier 2024, les biodéchets devront être triés. © Getty Images/iStockphoto

Un tiers de nos poubelles d'ordures ménagères sont remplies de biodéchets qui pourraient être compostés ou alimenter des méthaniseurs. À partir de ce 1er janvier, ils devront être triés. Mais toutes les communes ne sont pas prêtes.

Épluchures, coquilles d'œufs, restes de repas, résidus de jardinage... N'en jetez plus ! Ou plutôt, trie-les. Ils ont beau se nommer biodéchets, il va désormais falloir les voir comme une ressource. Et pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, changer ses habitudes.

Lire aussi : [Tri des biodéchets : pourquoi la loi ne sera pas vraiment appliquée au 1er janvier 2024](#)

Alors que le réflexe du bac jaune pour les emballages est entré dans les mœurs, jeter ses épluchures et marc de café dans un « bioseau » devra aussi devenir naturel.

C'est quoi un biodéchet ?

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit comme biodéchets, les « déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc », ainsi que « les déchets alimentaires ou de cuisine ». Sont ainsi concernés notamment les tontes de pelouse, feuilles mortes, tailles de haies par exemple pour les déchets verts, mais aussi résidus de cuisine comme les épluchures de légumes ou les restes de repas.

Est-ce bien utile ?

Les biodéchets représentent près d'un tiers des poubelles d'ordures ménagères des Français. Chacun en produit 83 kg par an. Des montagnes de déchets organiques qui finissent à l'enfouissement ou à l'incinérateur. « Les biodéchets sont constitués de 60 % d'eau environ. Les brûler dans les incinérateurs est un non-sens écologique, rappelle l'Ademe. Les enfouir nécessite des adaptations techniques coûteuses pour éviter des problèmes d'émissions de gaz à effet de serre (méthane notamment) et de pollutions des sols ».

Un non-sens, mais aussi un gâchis alors qu'ils pourraient être valorisés. Ils peuvent en effet servir à produire du compost qui sera utilisé pour nourrir naturellement les sols des jardins des particuliers, ou à plus grande échelle, pour fournir les agriculteurs et les gestionnaires d'espaces verts. Mais ils peuvent aussi alimenter des méthaniseurs, qui produisent du biogaz servant de carburant pour des

### Newsletter maville

Abonnez-vous à la newsletter - Lorient

 Je m'inscris

Votre e-mail, avec votre consentement, est utilisé par la société Additi Multimedia pour recevoir les newsletters sélectionnées. En savoir plus

### Exprimez-vous !

Exprimez-vous : quel a été votre pire cadeau de Noël ?

### L'info en continu

CARTE. Dans le Morbihan, quelles...

28/12/23 - 12:01

CARTE. Votre commune a-t-elle...

28/12/23 - 12:00

CAN 2024. Le défenseur du FC...

28/12/23 - 11:55

Exprimez-vous : quel a été...

28/12/23 - 09:44

Épluchures, restes de repas :...

28/12/23 - 08:44

Toute l'info en continu

### Infos les + lues

### Infos les + commentées

N°1 Dans le Morbihan, le Père Noël a trop bu, il ne pourra...

N°2 Les cinq expositions à ne pas manquer dans le Morbihan...

N°3 Fibre : la fracture numérique demeure, un Morbihannais...

N°4 Gourin. Disparition inquiétante d'une septuagénaire

N°5 FC Lorient. Un hiver crucial entre derbys bretons et...

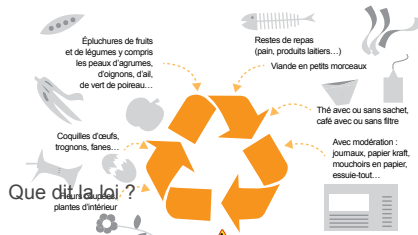
### Quiz et jeux



transports de ville ou pour des réseaux de chaleur urbaine. Il peut aussi être injecté sur le réseau de gaz.

### Les biodéchets à ne plus mettre à la poubelle : tous !

(sauf coquilles dures : huîtres, saint-jacques, bulots...)



À compter de ce 1er janvier 2024, chacun doit pouvoir trier à la source ses biodéchets. Et c'est à la collectivité disposant de la compétence « collecte des déchets » sur un territoire qu'il revient d'organiser la mise en place de ce tri pour les citoyens.

**Lire aussi :** [Un compost pue, attire les petites bêtes... On démêle le vrai du faux avec un spécialiste](#)

Quelles options ?

Les différents territoires définissent la solution la plus adaptée à leurs spécificités. Certaines collectivités optent pour de la collecte séparée en porte à porte ou bien en point d'apport volontaire, notamment en ville. Pour la valorisation, elles peuvent ensuite choisir de transformer les biodéchets en compost ou bien d'alimenter des méthaniseurs.

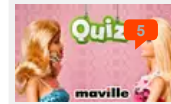
Mais il est aussi possible, pour une transformation sur place, d'aider les particuliers à installer un composteur individuel dans leur jardin, ou bien de mettre en place des composteurs de quartiers ou au pied des immeubles. Dans ce cas, le compost sera utilisé localement.

Autant d'options généralement complémentaires.

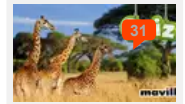
**Lire aussi :** [Comment les habitants de Milan sont devenus des champions européens du compost](#)

Selon les choix qui sont faits, les consignes de tri varieront. En effet, viande ou végétaux malades par exemple seront déconseillés dans des composteurs partagés alors qu'ils pourront parfois être acceptés dans une collecte en porte à porte. Un compostage industriel (avec une montée en température plus importante) ou un méthaniseur donnant plus de souplesse.

## Quiz. Le quiz de l'hiver



Quiz. 15 questions sur Barbie



Quiz. 10 questions sur les girafes

Tous les quiz



Lorient.maville.com

Suivre la Page

16 K followers

**Posez votre question\*****Adresse mail\*****Nom Prénom / Ville\***

- Newsletter - Ouest-France Vous répond : chaque semaine, la rédaction se penche sur vos interrogations liées à l'actualité.
- J'ai lu et j'accepte [les conditions générales d'utilisation](#).

**Envoyer**

► Vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique par la société Ouest-France,

Quels freins ?

« **Pour convaincre, il faut communiquer. Beaucoup et tout le temps. Dès qu'on arrête, ça baisse en pente raide. Le tri, ce n'est jamais gagné** », mesure Jean-François Vigier, maire de Bures-sur-Yvette (Essonne) et par ailleurs membre du bureau de l'Association des maires de France (AMF).

D'autant qu'il y a des réticences en particulier sur les points d'apport ou composteurs collectifs. « **Beaucoup de maires pointent le risque d'attirer des nuisibles.** » S'en protéger suggère « **l'achat de collecteurs efficaces coûteux** ». Autre limite, pointe l' élu : « **Des maires disent regretter de les avoir multipliés car ces espaces deviennent parfois des zones de dépôts sauvages où s'accumulent tous les trucs dont la population ne veut plus.** »

**Lire aussi : [Le bokashi, un composteur de cuisine révolutionnaire : comment ça marche ?](#)**

Qui sera prêt ?

Ce n'est pas un secret, toutes les collectivités ne seront pas prêtes pour l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier. Certaines le sont depuis bien longtemps. C'est le cas par exemple de Lorient Agglomération (Morbihan), où la collecte des biodéchets en porte en porte est opérationnelle depuis 2002. 37 kg par an et par habitant y sont collectés, soit 8 000 tonnes. Et 3 000 tonnes de compost sont produites chaque année.

Mais ce n'est pas le cas partout. À fin 2023, le nombre d'habitants desservis par une solution de tri à la source des biodéchets proposée par leur collectivité est d'environ 20 millions, soit à peine 1 Français sur 3, selon l'Ademe. L'objectif affiché par l'État est de couvrir 27 millions de Français en 2024, soit 40 % de la population.

Aline GÉRARD. Ouest-France

Retrouvez d'autres actus sur la commune de :

Lorient

Donnez votre avis



Abonnez-vous 1<sup>er</sup> mois offert

Acheter le journal du jour



### Les avis des internautes

\* Votre commentaire...

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des **conditions générales d'utilisation** et de **la politique de données personnelles**.

Envoyer

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique par la société Additi Multimedia, sur le fondement de l'exécution d'un contrat et sont utilisées notamment pour prendre en compte, modérer et répondre à vos commentaires sur les contenus mis en ligne sur le site. Elles seront conservées conformément à notre politique de données personnelles, sauf dispositions légales particulières. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement à pdp@sipa.ouest-france.fr ou par courrier à "Délégué à la Protection des Données Personnelles SIPA Additi Multimedia - ZI Rennes Sud-Est, - 10 rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9". Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. **En savoir plus**

#### RUBRIQUES SITE MAVILLE

Accueil

Info

Sport

Restaurants

Cinéma

Sorties

Jeux

Shopping

Météo

Pratique

Bons plans du jour

Devenez annonceur

Cookies

Données personnelles

Mentions légales

Plan du site

Contact

Modifier le consentement

#### SITES OUEST-FRANCE

Ouest-France

Ouest-France Auto

Ouest-France Immo

Ouest-France Emploi

Ouest-France Solidarité

Incubateur OFF7

Comparateur Assurances

Infocale

Bons plans Ouest-France

Commerces Ouest-France

Comparateur de produits

Codes promo

Angers Brest Caen Clermont-Ferrand Le Mans Lille Marseille Montpellier Nantes Nice Nîmes Quimper Rennes Toulon Tours Vannes  
Dinan Fougères Guingamp Lannion-Perros Ploermel Pontivy Redon Saint-Brieuc Saint-Malo Vitré



Les applications mobiles **Ouest-France** disponibles en téléchargement



par



© Copyright maville.com | WEB66

